



le Grenelle
Environnement

TERRITORIALISATION DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE

Typologie de l'action ENERGIES RENOUVELABLES_filière éolienne

Intitulé de l'action Premières rencontres WINDUSTRY FRANCE des 7 et 8 décembre à AMIENS intitulées « La filière éolienne : une opportunité pour vos entreprises »



Périmètre FRANCE

Descriptif de l'action

La France se place au 4^{ème} rang européen de production d'électricité via l'éolien, avec plus de 1000 MW implantés en 2009. Pour répondre aux objectifs du Grenelle Environnement, qui prévoit 25 000 MW à l'horizon 2020, il faut poursuivre et améliorer le rythme des implantations et mettre en place une véritable dynamique industrielle éolienne française.

Suite à ce constat, le Syndicat des Énergies Renouvelables (SEE) et la branche éolienne de France Énergie Éolienne (FEE) ont mené avec l'ADEME et le soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, une étude destinée à identifier les opportunités de diversification de l'industrie française vers l'industrie éolienne.

Cette étude démontre que :

- nombre de compétences de l'industrie française sont en mesure de contribuer à la fabrication de composant d'une éolienne ; 150 entreprises ont fait part de leur intérêt pour la fabrication de l'un des 11 composants d'une éolienne,
- un accompagnement des industries françaises est nécessaire :
 - capitaliser les expertises des filières françaises naissantes de fabrication de composants éoliens pour s'imposer sur le marché,
 - lever les obstacles : la méconnaissance des marchés éoliens internationaux, la présence de fournisseurs historiques à concurrencer...

A ce jour, ce sont en effet 180 entreprises soit près de 11 000 emplois, qui ont été recensées dans l'annuaire des fabricants et fournisseurs de l'industrie éolienne 2010-2011. Plus de 140 entreprises œuvrant dans la fonderie, la métallurgie, l'électronique ou le génie civil se sont diversifiées dans l'éolien. L'objectif est de représenter 60 000 emplois en 2020.

La démarche WINDUSTRY FRANCE a pour objectif de structurer les acteurs industriels du domaine éolien et de développer une « intelligence collective » reposant sur la collaboration, l'échange d'information et l'émulation entre acteurs. Il doit conduire à faire fonctionner en réseau les industriels identifiés :

- permettre aux entreprises d'exploiter toutes les opportunités potentielles du marché éolien,
- innover beaucoup plus rapidement dans un secteur où la rapidité est un facteur clé.

La Picardie est la 3^{ème} région industrielle de France et la 1^{ère} région en puissance installée pour l'énergie éolienne. L'éolien en Picardie représentait au 1^{er} janvier 2010, 1212 MW accordés (dont 749 MW mis en service). En outre, elle est l'une des régions où le potentiel de développement reste le plus important, évalué à 2800 MW en 2020, pour 1 100 éoliennes ; sans compter le potentiel de développement que représente l'éolien off-shore.

Forte de ses atouts et de ses savoirs faire industriels, la région souhaite renforcer la compétitivité de ses entreprises en les incitant à se diversifier sur cette filière émergente mais aussi à consolider le positionnement des entreprises déjà impliquées. Un des leviers de la compétitivité régionale réside dans sa capacité d'innovation.

Le premier colloque WINDUSTRY FRANCE intitulé « La filière éolienne : une opportunité pour vos entreprises » rassemblant tous les industriels et sous-traitants de la filière éolienne aura lieu en Picardie. L'évènement est organisé par la Préfecture de région, le Conseil Régional, le Conseil Général de la Somme, en collaboration avec les industriels de la filière éolienne réunis au sein de la FEE et de la branche éolienne du SER.

Ces rencontres se dérouleront sur deux jours.

La journée du 7 décembre sera consacrée à un colloque organisé autour de :

- 2 tables rondes :
 - table ronde n°1 : L'éolien en Picardie : un cadre d'action, des Filières et des Territoires,
 - table ronde n°2 : Industrie et R&D : Les savoir-faire de l'industrie française en matière d'éolien »,
- dix ateliers techniques : (par composant d'éolienne).

Lors de la journée du 8 décembre se dérouleront des rencontres entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Ces rencontres sont destinées à mettre en relation les sous-traitants français avec les constructeurs d'éoliennes français et étranger et les grands équipementiers éoliens.

La région Picardie veut développer une dynamique de filière innovante pour accroître les retombées économiques locales. Elle souhaite structurer la filière éolienne en :

- développant la capacité d'innovation des entreprises via des structures favorisant l'innovation :
 - universités, écoles d'ingénieurs : Université technologique de Compiègne, École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens,
 - pôles de compétitivité,
 - certaines structures telles que le pôle Énergies Renouvelables « EnR » en Picardie Martitime (pépinière « EnR » et parc d'éco-activités...
- développant la formation aux métiers de l'énergie éolienne : formations de maintenance, notamment...
- favorisant une diversification industrielle et un positionnement des entreprises sur ces nouveaux marchés. En témoignent plusieurs exemples de reconversion vers l'éolien par des industries traditionnelles notamment l'entreprise MERSEN (ex-Carbone Lorraine) qui fournit des pièces techniques d'éolienne...
- l'implantation d'entreprises et d'opérateurs sur la Picardie.

Principaux bénéfiques de l'action

- **Bénéfices économiques**

Soutenir la compétitivité des filières françaises de production d'énergie renouvelables.

Préserver des savoir-faire et des emplois dans un contexte de désindustrialisation sur le territoire national comme régional.

Soutenir une technologie verte créatrice d'emploi, notamment en zone rurale.

- **Bénéfices sociaux**

Développement d'une filière créatrice d'emplois.

Maintien de l'emploi sur le territoire par la professionnalisation.

Faciliter la reconversion d'entreprises .

Pérenniser des emplois menacés.

- **Bénéfices environnementaux**

Promouvoir l'énergie renouvelable qu'est l'éolien et accompagner son développement.